

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Bourgeois	Numéro de permis 2008626	Date d'inspection Le 04 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits Papillons		Numéro de téléphone (506) 358-0112	
Adresse 4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
 - Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
 - Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
 Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
 - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
 Pendant ma visite, l'exploitante joue aux blocs avec le seul enfant présent.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 avril 2023

Date

original signé par
Nadia Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 avril 2023

Date